

L'évêque des armées fait l'aumône

LA sainte alliance du sabre et du goupillon branlerait-elle dans le manche ? Depuis des mois, le diocèse des armées ne cesse de réclamer au ministère de la Défense des postes supplémentaires d'aumônier catholique pour faire face aux nouvelles missions à l'étranger et conserver leur avance sur les aumôniers musulmans. Mais l'évêque soldat, Luc Ravel, qui commande une troupe de 200 hommes et femmes, s'entend régulièrement rétorquer qu'il ne peut constituer une exception à la politique de rigueur budgétaire qui contraint les militaires à se serrer le ceinturon.

Les aumôniers sont, en effet, rémunérés par l'armée, un débutant percevant la solde d'un capitaine, un abbé expérimenté celle d'un lieutenant-colonel, et leur évêque celle d'un général. Rien à voir avec le salaire d'un curé civil de campagne, qui plafonne péniblement à 600 euros.

Officiellement, le finance-

ment de l'aumônerie militaire par l'argent public est destiné à permettre de secourir les âmes meurtries des soldats au front. Mais des soudards mécréants n'hésitent pas, aujourd'hui, à colporter que les apparitions de Luc Ravel sur les champs de bataille depuis sa nomination, en 2009, sont encore plus rares que celles de la Vierge Marie à Lourdes. Les mêmes lui reprochent de fréquenter plus souvent les

De la mitraille pour les mitrés

militaires d'opérette de Monaco et les pédégés du CAC 40 que les hommes du rang.

La nomination de sa propre belle-sœur, Isabelle, comme aumônière (des civils, même non ordonnés, peuvent être nommés par l'évêque) et son affectation dans un bureau proche du sien font jaser dans les rangs. L'évêque s'est également doté d'un véritable cabinet, constitué d'une dizaine d'aumôniers. « *Il ne tient qu'à lui de les envoyer au Mali* », peste un gradé.

Le diocèse vient aussi de reprendre les locaux inoccupés des sœurs du Bon Secours sis dans les beaux quartiers de Paris. Coût de l'opération : 4,5 millions d'euros, dont 3 millions financés sur les fonds propres du diocèse, ce qui fait cher pour un évêque qui pleure misère. Le reste sera payé par une souscription déductible des impôts (à hauteur de 66 %), parrainée par Henri de Castries, président d'Axa, au titre de la loi sur le mécénat... ce qui, au bout du compte, signifie que l'Etat paiera indirectement les deux tiers de la nouvelle folie de l'évêque.

Voilà, en tout cas, une loi française dont le nouveau « pape des pauvres » ne demandera pas l'abrogation.

J. C.

leCanardEnchaine.fr 19.6.13

www.laicite.fr